



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
16 octobre 2001
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 octobre 2001, à 15 heures

Président : M. Al-Hinai (Oman)

Sommaire

Point 27 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 108 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

Point 109 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 3 h 5.

Point 27 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/56/140)

Point 108 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à leur famille (suite) (A/56/3, A/56/57-E/2001/5, A/56/73-E/2001/68 et Add.1, A/56/114-E/2001/93 et Add.1, A/56/169, A/56/180, A/56/288, E/2001/104, A/C.3/56/L.2 et L.3)

Point 109 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/56/152)

1. **M^{me} Elafi** (Pays-Bas), prenant la parole en tant que spécialiste de la jeunesse dans sa délégation, dit qu'aussi bien l'Organisation des Nations Unies que les jeunes pourraient tirer profit de la relation de travail étroite qui pourrait résulter de leur participation active. Les jeunes du monde entier se sont récemment réunis à Dakar (Sénégal) pour le Quatrième forum mondial des jeunes du système des Nations Unies; ce forum a adopté « La stratégie de Dakar pour le renforcement de la capacité d'action des jeunes ». Ce document indique des domaines où l'action des jeunes pourrait être renforcée et contient des recommandations ayant pour objectif la lutte contre les menaces auxquelles ils sont exposés, y compris le chômage, la dégradation de l'environnement, les maladies comme le VIH/SIDA, la pauvreté, les conflits armés, l'analphabétisme, l'intolérance et la discrimination. L'avenir du Forum mondial des jeunes a aussi été débattu. Le Gouvernement des Pays-Bas souhaite vivement que l'on rende plus utiles encore des réunions de ce genre qui donnent aux jeunes du monde entier l'occasion de communiquer et d'apprendre ce qui se fait hors de chez eux. Elles offrent également un cadre permettant à l'ensemble des jeunes de faire entendre leur voix sur le plan international. L'un des buts les plus importants du Forum est d'envisager, au-delà des problèmes régionaux, les questions qui se posent au niveau mondial pour tenter de combler le fossé séparant les régions. Afin de gagner dans l'avenir en efficacité, le Forum mondial des jeunes doit se donner une structure transparente et adopter une organisation largement représentative.

2. Pour que les recommandations de Dakar puissent être mises en œuvre, les jeunes ont besoin de l'aide des gouvernements et des institutions des Nations Unies. Les gouvernements devraient s'engager à faire siéger des jeunes dans leurs délégations officielles à l'Assemblée générale et à d'autres réunions internationales. Le système des Nations Unies doit être ouvert aux jeunes, en particulier à ceux des pays en développement. Il faut encourager les États à allouer des fonds suffisants aux activités des jeunes en versant des contributions au Fonds des Nations Unies pour la jeunesse.

3. Enfin, se référant aux conséquences des attentats du 11 septembre, M^{me} Elafi rappelle que l'année 2001 a été proclamée Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Elle félicite les gouvernements qui ont décidé d'encourager le dialogue interculturel et d'appuyer ouvertement la diversité et le pluralisme culturels. C'est là un moyen de combattre l'intolérance du genre de celle qui s'est répandue dans le monde entier ces dernières semaines et a pris la forme d'une réaction brutale contre, entre autres, les arabes et les musulmans. Il est terrifiant de penser que certains n'ont pas été à même de tenir les récents attentats commis aux États-Unis pour ce qu'ils sont, à savoir, des actes de terrorisme perpétrés par des extrémistes qui ne représentent ni le véritable Islam ni le peuple arabe. En tant que néerlandaise d'origine marocaine, M^{me} Elafi a été réconfortée de constater que nombre d'hommes politiques, dans son pays comme dans d'autres, condamnent nettement ce genre de réaction.

4. Il est possible d'encourager la tolérance et la compréhension en développant en particulier les rapports interculturels et la participation internationale des jeunes. Cela peut contribuer à éliminer les malentendus et à faire naître une société où l'on attache du prix à la diversité. La communauté internationale doit veiller à faire en sorte que la lutte contre le terrorisme n'élargisse pas le fossé qui sépare les gens appartenant à des pays différents, à des nationalités et à des religions diverses, et ne divise pas davantage majorité et minorités à l'intérieur d'un même État.

5. **M. Maquieira** (Chili) dit que, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de 7,5 à 10 % de la population des pays en développement souffrent d'une incapacité. Cela signifie, pour le Chili, près de 1,4 million de personnes; une priorité du Gouvernement chilien est

donc d'assurer des droits égaux et des chances égales aux handicapés. Au cours des 10 dernières années, le Gouvernement chilien a modifié sa politique à leur égard; on est passé d'une situation où l'État fournissait une assistance sous forme de prestations-maladie ou au titre de la sécurité sociale en laissant au secteur privé le soin de s'occuper de l'intégration des intéressés à une situation où l'État alloue directement des ressources pour promouvoir l'intégration de ces personnes sur les plans social, professionnel et éducatif. Ainsi conçue, l'insertion sociale profite à la collectivité dans son ensemble.

6. On a également pris des mesures pour encourager une modification des attitudes culturelles envers les personnes souffrant d'incapacités tant dans les médias que parmi les enseignants, les personnalités influentes, les leaders politiques etc.... Sur le plan législatif, une loi de 1994 a fixé des normes visant à la pleine intégration sociale des handicapés et assurant leur accès à l'éducation, aux transports et aux télécommunications. La part de la société civile dans ces initiatives a été très importante, l'objectif étant de mettre sur pied une société plus équitable et plus humaine .

7. La Conférence contre la racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée a adopté une déclaration et un plan d'action invitant l'Assemblée générale à envisager la rédaction d'une convention internationale tendant à protéger les droits et la dignité des handicapés et à éliminer toute discrimination à leur encontre. La délégation chilienne est d'avis que la Commission du développement social devrait commencer à étudier la possibilité de rédiger une telle convention et de faire rapport à ce sujet à la prochaine session de l'Assemblée générale.

8. **M. Barg** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que l'expérience de la Libye dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines en général et celui du développement social en particulier est unique en son genre du fait que les décisions intéressant ce secteur sont prises collectivement, avec la participation de toutes les composantes de la société. Dans la Jamahiriya arabe libyenne, la prise de décision sur le plan politique résulte de l'intervention directe du peuple telle qu'elle s'exerce par l'intermédiaire des assemblées populaires-qui prennent les décisions-et des comités populaires – qui servent d'organes exécutifs. Dans ce cadre, toute action visant à faire progresser

l'ensemble des secteurs de la société suppose que l'on parvienne à l'autonomie et à la justice économique et sociale et que l'on rejette l'exclusion et la marginalisation de façon à assurer le bien-être de l'individu comme celui de la collectivité. La justice suppose aussi que les revenus et la richesse soient répartis au mieux et qu'un équilibre soit trouvé entre les besoins des générations actuelles et ceux des générations futures.

9. La Jamahiriya arabe libyenne considère que l'être humain est à la fois le cœur et l'objectif du développement social. Investir dans l'homme entraîne un progrès social propre à améliorer la vie et le bien-être de l'individu, dès lors que l'on utilise les ressources de façon optimale dans l'intérêt de toutes les composantes de la société, sans discrimination. Au cours des 30 dernières années, la Libye a largement réussi à préparer des conditions propices au développement social sous tous ses aspects et a fait bénéficier celui-ci d'une priorité absolue dans ses budgets et plans de développement successifs, particulièrement en ce qui concerne les infrastructures nécessaires à l'éducation, à la santé et à la formation professionnelle.

10. L'espérance de vie à la naissance s'est beaucoup accrue dans la Jamahiriya arabe libyenne en raison des progrès réalisés dans le domaine des infrastructures sanitaires et nutritionnelles. L'éducation a également marqué de grands progrès : 67 % des femmes et 87 % des hommes sont maintenant alphabétisés. Le taux global d'alphabétisation est de 77,5 % contre 39 % en 1973. La situation des femmes s'est beaucoup améliorée : 75 % des filles sont inscrites dans des écoles primaires et secondaires, le taux étant de 79 % pour les garçons. Le secteur de l'éducation a reçu un rang élevé de priorité dans les plans et programmes de développement exécutés depuis 1969 et a représenté 17 % de l'ensemble du budget pendant les années 90.

11. Dans le secteur du logement, on a encouragé l'accession à la propriété et mis fin au système de location qui était en vigueur avant la révolution. On a mis fin également au phénomène des taudis et des bidonvilles dans les zones rurales et urbaines qui représentaient 45 % de l'habitat en Libye avant la révolution.

12. L'une des transformations les plus importantes tient à ce que la disparité des revenus s'est réduite entre les groupes sociaux et entre régions urbaines et

rurales. Malgré les répercussions négatives de la situation économique internationale, malgré la baisse du prix du pétrole dans les années 70 et 80 et malgré les divers embargos imposés à la Jamahiriya arabe libyenne, l'application de la politique économique et sociale de l'État, fondée sur l'élimination des disparités entre les régions et les familles, n'en est pas moins restée une priorité. Le revenu individuel moyen a été multiplié par 8,2 par rapport au revenu moyen des années 70, au début de l'ère révolutionnaire.

13. Depuis la révolution de 1969, l'État a mis sur pied un système social efficace qui vise à protéger les citoyens, à assurer leur sécurité en cas de maladie, de vieillesse ou de catastrophe et à faire bénéficier de services sociaux les enfants, les handicapés et les personnes âgées qui se trouvent sans appui. Ces personnes reçoivent des prestations matérielles qui leur confèrent un rôle accru dans la société et leur donnent, sur un pied d'égalité, la possibilité d'obtenir des moyens d'existence. Dans le cadre du système social, l'État accorde également des pensions de base aux veuves, aux femmes divorcées et aux femmes dans le besoin, en particulier aux femmes âgées.

14. La délégation libyenne souligne qu'il faut maintenir l'impulsion donnée par l'Année internationale des personnes âgées car il y a là un moyen de faire mieux connaître les besoins et les apports de ce groupe d'âge auquel les valeurs religieuses et morales tant arabes qu'islamiques confèrent beaucoup de prestige et d'estime en raison du rôle important qu'il joue dans la chaîne des générations. La Jamahiriya arabe libyenne ne se soucie pas seulement de fournir à ce groupe les soins qui lui sont nécessaires, elle veille aussi à ce qu'il participe aux projets de développement sociaux, économiques et politiques. Cette participation devrait lui éviter de tomber dans l'un des deux extrêmes : une étroite dépendance ou une exclusion sociale pénible. La famille, sous sa forme traditionnelle, est à cet égard un facteur fondamental et un point d'appui essentiel. M. Barg remercie sur ce point le Gouvernement espagnol de proposer d'accueillir la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002.

15. La Jamahiriya arabe libyenne s'occupe tout autant d'améliorer les aptitudes des jeunes en leur permettant d'exercer leur droit à l'éducation, au travail et à la protection sociale, ce qui favorise leur participation à la vie de leur communauté sur le plan social, politique, économique et écologique.

16. La Déclaration de Copenhague et le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont préconisé la création d'un climat économique, politique et social tel qu'il permette aux peuples de réaliser leur développement social. Bien que nombre de pays en développement aient assumé leurs responsabilités sur ce point au niveau national et fait beaucoup d'efforts pour remplir leurs engagements à cet égard, ils n'ont pas bénéficié des conditions qui leur auraient permis de surmonter les difficultés qu'ils éprouvaient à atteindre les buts énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. L'objectif admis en ce qui concerne l'aide publique au développement n'a pas été atteint; le fardeau de la dette et le paiement de ses intérêts entravent l'action menée par les pays en développement pour assurer leur progrès économique et social.

17. Si la mise en œuvre effective et complète de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague relève fondamentalement de la responsabilité de chaque État, elle n'est possible que si la communauté internationale s'engage pleinement. La communauté internationale doit, à la présente session, réaffirmer qu'elle est déterminée à appuyer toute action tendant à combattre les facteurs qui menacent gravement la paix et la sécurité internationales, elle doit renouveler son engagement à éliminer la malnutrition, la faim, la maladie, la toxicomanie, l'occupation étrangère et le terrorisme international, y compris le terrorisme d'État. Elle doit prendre des mesures efficaces pour extirper des maladies comme le paludisme et le VIH/SIDA et adopter des dispositions pratiques pour annuler la dette extérieure. Il faudrait que, sur le plan universel, on soit fermement résolu à réformer les institutions financières internationales pour qu'elles soient plus démocratiques et pour rendre plus transparentes les prises de décision. Il est tout aussi nécessaire de mettre fin aux conséquences négatives qu'entraîne la mondialisation sur le plan économique et social et en particulier de cesser de n'accorder qu'un rôle marginal aux pays en développement dans l'économie mondiale.

18. Le *Rapport sur la situation sociale dans le monde* montre que la situation économique et sociale reste grave en Afrique et que, même si les États africains s'efforcent de remplir les engagements qu'ils ont pris sur le plan national et sur le plan international, il incombe à la communauté internationale de se montrer sérieusement résolue à favoriser les mécanismes

africains de rétablissement de la paix et à aider le continent à résoudre ses problèmes d'ordre économique et sanitaire en modifiant les conditions injustement imposées par les institutions financières internationales et privées, en offrant de justes prix pour les matières premières exportées, en éliminant les barrières qui gênent les exportations africaines sur les marchés mondiaux et en arrêtant des mesures décisives et de vaste portée pour traiter du problème de la dette.

19. M. Barg exprime l'espoir que l'Organisation des Nations Unies continuera à s'acquitter de ses responsabilités, et veillera en particulier à protéger le droit des générations futures à vivre dans un monde meilleur. A cet égard, sa délégation s'associe à la déclaration qui a été faite à la troisième séance de la Commission au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

20. **Mgr. Martino** (Observateur du Saint-Siège) dit que le Saint-Siège continuera à défendre la famille dans laquelle il voit la cellule de base de la société. À l'heure actuelle, face aux conflits, à la pauvreté, au bouleversement démographique et à la pandémie de VIH/SIDA, on doit comprendre que c'est à la famille qu'incombe la fonction importante de tenir la société soudée.

21. Bien que les tristes événements du 11 septembre 2001 aient amené l'Assemblée générale à différer sa session extraordinaire consacrée aux enfants, il demeure que la défense et la protection des droits de l'enfant continuent à exiger que l'on s'intéresse à eux. Au reste, la Charte des Nations Unies elle-même affirme la volonté des nations de créer un monde meilleur pour les générations futures.

22. Le Saint-Siège se réjouit de participer aux débats concernant la tenue prochaine de la Deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement. Il est regrettable que, au moment où le monde commence à faire de grands progrès qui permettent de prolonger la vie, le culte et le respect de la vie se soient perdus. Il semble impossible de croire que dans certains endroits ôter la vie soit devenu une solution acceptable. Pour bien des personnes âgées, les modifications apportées à la législation ou à la pratique médicale sont devenues une source nouvelle d'anxiété et risquent de compromettre le rapport empreint de confiance totale qu'elles entretiennent à bon droit avec ceux dont la mission est de les soigner. Les handicapés sont des personnes irremplaçables dotées d'une dignité égale et inviolable. Les gouvernements et la société civile

doivent s'employer à leur offrir des conditions de vie et des possibilités telles que leur dignité soit reconnue et protégée.

23. L'utile documentation dont la Commission est saisie rappelle à tous les gouvernements et à toutes les sociétés que la responsabilité leur incombe de pourvoir aux besoins de tous et surtout des plus vulnérables. Alors que l'ONU commence à tourner son attention vers le futur Sommet mondial pour le développement durable, elle doit garder à l'esprit la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et se souvenir que la personne humaine doit rester au centre de toutes ses préoccupations.

24. **M. Al Naqbi** (Émirats arabes unis) indique que sa délégation s'est associée à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il a le regret de constater que, malgré tous les engagements collectifs pris par les chefs d'État et de gouvernement aux diverses conférences internationales tenues depuis 10 ans et dans la Déclaration du Millénaire – en ce qui concerne en particulier le développement social et l'élimination de la pauvreté – les difficultés d'ordre national, régional et international auxquelles se heurte la mise en œuvre de ces engagements – qu'il s'agisse de conflits raciaux armés et de guerres civiles, de génocide, de déplacement forcé, de la prolifération de la drogue, du crime organisé et du terrorisme visant des innocents – ces difficultés ne cessent de se multiplier comme elles ne l'ont jamais fait. Sa délégation déplore l'état dans lequel se trouve l'humanité ainsi que la peur, la tension et l'instabilité créées par les odieuses opérations terroristes récemment dirigées contre les États-Unis et d'autres pays qui ont causé des morts et des blessés et des pertes de revenus pour des milliers d'innocents.

25. Une campagne mondiale de solidarité doit être lancée si l'on veut venir à bout de ces difficultés croissantes de façon à renforcer la coopération et la transparence internationales, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, à savoir l'égalité entre États, la non-intervention dans les affaires intérieures des États, le droit de peuples à la légitime défense et à l'autodétermination, leur droit de s'opposer à l'occupation étrangère, le respect de la diversité des cultures et de la diversité des croyances. La délégation des Émirats arabes unis demande la consolidation des mécanismes régionaux et internationaux visant à contenir les conflits et leurs conséquences

destructrices, à faire échec aux facteurs dont ils sont nés et à poursuivre les personnes responsables d'actes impliquant notamment des violations de droits de l'homme, le terrorisme, le trafic de stupéfiants et d'armes prohibées, le crime organisé et le blanchiment d'argent. Cela contribuerait à susciter des initiatives et à mobiliser des ressources sur le plan humain, financier, écologique et celui du développement dans l'intérêt du progrès social et du bien-être des peuples en évitant un gaspillage inutile.

26. M. Al Naqbi réaffirme que son pays soutient pleinement les recommandations figurant dans le document final du Sommet mondial pour le développement social et celui de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale qui ont bien montré que la communauté internationale comprenait mieux la nature des problèmes sociaux et des problèmes liés au développement confrontant les peuples, notamment dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Il est très important que les États, en particulier les pays développés et les donateurs, s'acquittent de l'engagement qu'ils ont pris d'appliquer ces recommandations. L'aide publique et privée aux pays en développement doit être accrue, le fardeau que représente leur dette doit être allégé; il convient de faciliter les conditions dans lesquelles ils ont accès à la technologie orientée vers des fins pacifiques et les conditions dans lesquelles leurs produits ont accès aux marchés mondiaux si l'on veut que ces pays soient à même de mener à bien les réformes voulues de leurs institutions sociales et de leurs organismes de développement, si l'on veut qu'ils puissent diversifier les sources de leur revenu national, créer des possibilités d'emploi pour leurs citoyens, offrir des services éducatifs, sanitaires et sociaux et lutter contre les maladies chroniques et épidémiques, plus spécialement le VIH/SIDA. Cela contribuerait à réduire le fossé qui sépare pays développés et pays en développement et à combler la fracture sociale, économique et technologique.

27. Ayant reçu de Son Altesse le Sheikh Zayed Bin Sultan Al Nahyan, Président des Émirats arabes unis, l'instruction de considérer l'individu comme le cœur et l'objectif des mesures nationales tendant au développement, l'État a adopté une législation, des dispositions et des plans visant à mettre en valeur les ressources humaines grâce à un aménagement et à une modernisation des institutions pédagogiques, sanitaires et culturelles, à la création de centres de formation des

jeunes où ils perfectionnent leurs aptitudes scientifiques et technologiques conformément aux besoins nationaux de développement. L'État a activement participé à l'installation de foyers et de centres sociaux destinés aux familles, aux enfants, aux personnes âgées et aux handicapés, à la mise sur pied de services sanitaires et de services sociaux à l'intention des ressortissants des Émirats et à la création de possibilités d'emploi diversifiées, ce qui ne l'a pas empêché de s'efforcer d'améliorer la condition de la femme et de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans tous les secteurs de l'éducation et de l'emploi d'une manière compatible avec la coutume arabe et les croyances musulmanes.

28. Les Émirats arabes unis ont participé également à des activités de coopération, bilatérales et régionales, dans le domaine de la valorisation des ressources humaines et celui de la diversité culturelle. Ils ont contribué à la construction d'écoles, d'hôpitaux, d'orphelinats et de lieux de culte, consenti des prêts à faible intérêt à beaucoup de pays en développement et accueilli sur leur sol un grand nombre de conférences, de colloques et de cours de formation sur des questions sociales, environnementales et démographiques ainsi que sur d'autres questions touchant au développement.

29. M. Al Naqbi exprime l'espoir que les débats qui se dérouleront à la Commission lors de la session actuelle contribueront à souligner le rôle que peuvent jouer les Nations Unies dans l'élaboration et la coordination des politiques et des programmes de développement dans les pays en développement; il espère que ces débats contribueront ainsi à donner un nouvel élan à une conception du développement international et de la coopération sociale qui soit fondée sur l'égalité des peuples ainsi que sur le droit des États à choisir leur propre méthode de développement et à assurer un avenir meilleur à leurs sociétés conformément à des politiques et à des intérêts nationaux adoptés en toute indépendance.

30. **M. Kim Chang Guk** (République populaire démocratique de Corée) constatant que le développement social est une des préoccupations prioritaires du système des Nations Unies, dit que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a fait de grands efforts pour favoriser ce développement au niveau régional. Malgré ces efforts, la situation sociale dans le monde a empiré et de nouvelles difficultés sont apparues.

31. La mondialisation a exacerbé les iniquités de l'ordre économique mondial, plongeant les économies vulnérables des pays en développement dans une situation catastrophique. Les conflits et les sanctions unilatérales ont également entravé le développement soutenu de ces pays, portant souvent atteinte à leur souveraineté nationale.

32. Le développement économique durable est une condition du progrès social. En conséquence, si l'on veut parvenir aux objectifs énoncés par le Sommet mondial pour le développement durable, il faut prioritairement s'attaquer aux écueils que rencontre le développement économique. En premier lieu, il faudrait mettre sur pied un ordre économique international équitable qui, loin d'imposer inconsidérément la mondialisation aux pays en développement, prévoit un système d'échanges commerciaux équitables ainsi qu'une réforme des institutions financières internationales et résolve le problème de la dette extérieure. En second lieu, il faudrait mettre fin aux sanctions économiques unilatérales et chercher à régler les conflits. Enfin il faudrait renforcer le rôle que joue le système des Nations Unies dans la recherche de solutions aux problèmes soulevés par le développement social.

33. Dans la République démocratique populaire de Corée, le système socialiste et les mesures prises par le gouvernement dans l'intérêt du peuple ont permis de s'attaquer avec succès à la question du développement social. L'isolement politique et économique et une série de catastrophes naturelles ont entraîné pour le pays des difficultés économiques temporaires dans les années 90 mais le gouvernement est actuellement en train de moderniser l'économie et d'exécuter des projets d'infrastructure de grande envergure pour essayer de parvenir à l'autosuffisance économique et résoudre le problème alimentaire. Le gouvernement participera à l'action menée par la communauté internationale en vue du progrès social tout en préservant sa souveraineté et en s'employant à assurer la prospérité de la nation.

La séance est levée à 16 h 15.